

Les femmes fribourgeoises
face à la politique

Résumé

**Bureau et Commission de l'égalité hommes-femmes
et de la famille du Canton de Fribourg**

Avant-propos

C'est le 7 février 1971 que les femmes du canton de Fribourg ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal, et, à la faveur d'une votation du peuple et des cantons se déroulant au même moment, au niveau fédéral. Depuis 26 ans donc, les femmes fribourgeoises sont des citoyennes à part entière et ont la possibilité d'être représentées dans les instances législatives et exécutives du canton.

L'obtention de ces droits a été précédée, dans toute la Suisse, par près d'un siècle de revendications pour une reconnaissance des droits politiques des femmes. En regardant vers le passé et en considérant la situation actuelle, deux constatations générales, à première vue paradoxales, peuvent être faites:

Tout d'abord, le chemin parcouru en matière d'égalité politique est d'une certaine façon considérable: en effet, on est bien loin des débats parlementaires fédéraux des années 50 où l'on pouvait entendre que le suffrage féminin était hors de question puisque, preuves scientifiques à l'appui, l'intelligence de la femme était nettement moins développée que celle de l'homme (son cerveau est plus petit) et que cette infériorité intellectuelle étant innée, ne pouvait être modifiée ni par l'éducation ni par la loi. A l'époque d'aucuns pensaient que l'homme est plus citoyen que la femme, parce qu'il est plus naturellement porté à se soucier des intérêts généraux.¹

Mais le chemin parcouru en matière d'égalité politique est beaucoup plus mitigé, dès lors que l'on considère, aujourd'hui, la représentation des femmes dans les instances législatives et exécutives, à tous les niveaux. En effet, les femmes sont encore nettement sous-représentées dans la sphère politique et cette sous-représentation a deux caractéristiques générales: les candidates sont moins nombreuses et ont moins de chances d'être élues que les candidats.

Le Bureau et la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille ont voulu dresser un état des lieux de la situation dans le canton et comprendre quelques éléments qui peuvent expliquer cette sous-représentation. Car on peut légitimement se poser la question: *pourquoi, alors qu'il n'y a plus d'obstacle légal, les femmes ne sont-elles pas plus présentes dans le monde politique?*

Pour ce faire, le sous-groupe « Femmes et vie publique » de la Commission a élaboré et envoyé aux candidates aux dernières élections au Grand Conseil un questionnaire. Le principal objectif était de faire connaissance avec ces femmes qui se sont lancées dans l'aventure et de leur permettre de faire part de leur opinion et de leur appréciation personnelle sur la vie politique fribourgeoise.

¹ Lotti Ruckstuhl, Vers la majorité politique, histoire du suffrage féminin, Association suisse pour les droits de la femme et Interféminas, 1990

L'analyse de leurs réponses a fait l'objet d'un rapport. Nous vous en présentons ici les principaux résultats sous une forme résumée.² Nous remercions Madame Dominique Rychen et Monsieur Michele Egloff qui ont réalisé l'analyse des données statistiques et la rédaction du texte de l'étude dans sa forme originale et intégrale.

Le Bureau et la Commission ont décidé de conclure ce rapport par la rédaction de quelques recommandations qui s'adressent aux femmes, à l'entourage familial des femmes, aux partis politiques ainsi qu'aux électrices et électeurs. En effet, toutes et tous interviennent de façon déterminante à un moment donné et peuvent, en conjuguant leurs efforts, contribuer à rendre les instances politiques plus égalitaires et partant plus démocratiques.

Chacune et chacun d'entre nous avons une responsabilité face aux prochaines échéances électorales. Il faut s'y préparer dès maintenant. C'est à cette condition seulement que... Conseillères fédérales, Conseillères aux Etats et Conseillères nationales, Conseillères communales et générales, Conseillères d'Etat, députées et préfètes seront élues en grand nombre.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture.

Le Bureau et la Commission cantonale de
l'égalité hommes-femmes et de la famille

² L'étude complète peut être obtenue gratuitement auprès du Bureau de l'égalité et de la famille.

Introduction

La Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille, préoccupée par la faible représentation féminine dans les organes politiques du Canton de Fribourg, s'est efforcée, dans le cadre de ses mesures de la promotion de l'égalité, d'établir un bilan de la présence des femmes dans la vie publique et de prendre connaissance des expériences pratiques des femmes actives en politique.

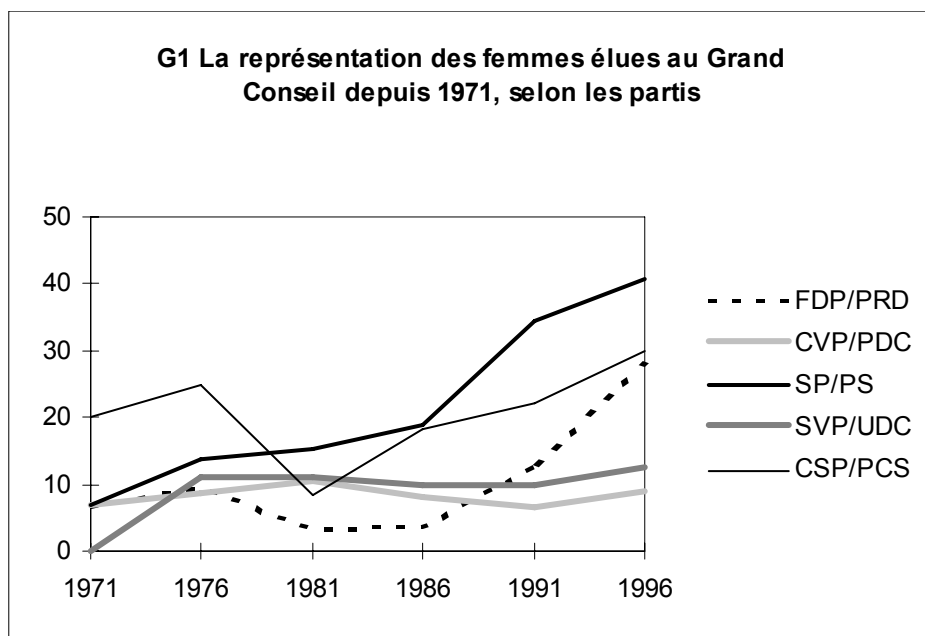
La Commission a donc élaboré un questionnaire puis l'a envoyé, le 11 octobre 1996, aux 163 candidates au Grand Conseil, aux deux candidates au Conseil d'Etat ainsi qu'aux deux candidates à la Préfecture. Il était question de trouver les raisons données par des candidates elles-mêmes à la faible participation des femmes aux activités parlementaires, de connaître leur point de vue sur l'engagement en politique ainsi que de pouvoir informer les électrices et électeurs du canton sur les difficultés et les barrières rencontrées soit au niveau de l'accès, soit dans l'exercice d'un mandat politique.

93 des 163 candidates au Grand Conseil ont répondu au questionnaire.

La littérature sur cette problématique existe. Plusieurs études montrent notamment que l'engagement des femmes est freiné par deux genres d'obstacles:

- les obstacles objectifs: une moins bonne insertion professionnelle entraîne une moindre chance d'être connue, le fait qu'elles assument toujours une grande partie des tâches familiales et éducatives implique une moins grande disponibilité pour d'autres activités qui leur permettrait de se faire connaître et apprécier dans la commune, le district ou le canton,
- les obstacles subjectifs: ils sont liés à l'éducation et au doute face à ses propres compétences (*serais-je à la hauteur*), la peur des calomnies (*c'est une mauvaise mère qui ferait mieux de s'occuper de ses enfants plutôt que de faire de la politique*) ainsi que l'angoisse d'être débordée.

D'une manière générale, on constate une évolution de la représentation féminine dans les instances législatives du Canton de Fribourg: la proportion d'élues est passée de 7% en 1971 à 22% en 1996 (soit de 7 à 28 élues). Cependant, cette évolution a pris des voies différentes selon les partis.



Partis dans le Canton de Fribourg et abréviations

PRD	Parti radical-démocratique
PDC	Parti démocrate-chrétien
PS	Parti socialiste
UDC	Union démocratique du centre
PCS	Parti chrétien-social
PSD	Parti social-démocrate
PEV	Parti évangélique
VertEs	

Les femmes et la politique

- **Qui se porte candidate?**

Après analyse des questionnaires, il apparaît que la candidate-type possède une très bonne formation initiale de longue durée, exerce une activité professionnelle à temps partiel, et fait partie d'une association ou d'un groupement à buts socioculturels ou professionnels. Selon les candidates, l'exercice d'un mandat requiert en outre des intérêts éclectiques, l'habitude de s'exprimer en public, et surtout de la disponibilité. Par contre, une expérience politique antérieure ou une situation matérielle aisée semble être moins importante, pour elles.

Si l'on tient compte de la formation de base et du taux d'occupation, les caractéristiques des candidates ne changent pas beaucoup selon l'orientation politique.

- **Le poids de l'environnement**

La majorité des femmes disent que leur intérêt pour la politique a été éveillé dans leur milieu familial, et que leur famille est fière de leur engagement. Le soutien de l'entourage est donc, pour les candidates, une condition importante pour pouvoir briguer un mandat. De même, un engagement associatif ou syndical semble être une sorte de stimulus.

Par contre, c'est le parti politique qui joue un rôle prépondérant dans la sélection des candidates.

- **Les motivations de l'engagement politique**

Selon les réponses des candidates, la plupart d'entre elles sont motivées non pas par une carrière politique, mais par des questions d'égalité entre hommes et femmes, ou d'autres raisons telles que la contribution à un projet de société solidaire, un accomplissement personnel, le partage de la responsabilité pour la gestion de la vie publique, ou encore un engagement à titre d'exemple. En fait les motifs diffèrent quelque peu selon les partis.

- **Les femmes en politique**

La plupart des candidates pensent qu'en politique, l'attitude des femmes est différente de celle des hommes. Selon leurs réponses, elles seraient moins calculatrices, moins conventionnelles, moins hypocrites, moins opportunistes et moins carriéristes, mais plus nuancées, plus indépendantes, plus objectives, plus conscientes des implications humaines, plus solidaires, plus rationnelles, plus sincères et courageuses, plus concrètes et directes, plus spontanées, sensibles et tolérantes.

Elles sont en outre convaincues que les priorités que l'on se donne dans l'exercice d'un mandat varient sensiblement selon le sexe. Cependant, cela ne veut pas dire qu'elles prônent une division des problématiques à traiter selon que l'on est homme ou femme: selon les candidates, les femmes ne devraient pas prioritairement se voir attribuer des commissions traitant des domaines socioculturels ou scolaires. Certaines revendiquent une implication dans tous les domaines, notamment l'économie, les finances et l'aménagement. D'autres estiment que les femmes devraient participer dans des commissions en fonction de leurs intérêts et de leurs qualifications.

Enfin, les trois quarts des femmes estiment qu'en politique il n'existe pas de réelle solidarité féminine, même si elles reconnaissent généralement soutenir une candidature féminine, même d'un autre parti.

• **La place des femmes dans les partis**

Une grande majorité des candidates semblent être satisfaites de la représentation féminine dans les organes dirigeants de leur parti et considèrent le comportement de leurs collègues masculins à leur égard respectueux ou identique à celui adopté avec leurs homologues.

Bien que la plupart des femmes trouvent que les responsables politiques auxquels elles ont à faire leur confient spontanément et volontiers des responsabilités, on constate que dans la pratique une femme sur deux avoue ne pas avoir de fonction particulière dans l'organisation du parti, et un tiers ne se voit attribuer que des tâches de secrétariat.

D'une manière générale, les candidates se comportent de manière assez indépendante par rapport à leur parti, et soutiennent souvent une femme d'un autre parti.

• **Les raisons de la sous-représentation féminine et les solutions proposées**

Selon les enquêtées, cette sous-représentation féminine est due à l'indifférence des femmes, à la conception des rôles dévolus traditionnellement à l'homme et à la femme, ainsi qu'à un manque de disponibilité personnelle.

Comme autres raisons sont avancées les barrières psychologiques telles que le manque de confiance en soi ou la peur de la critique, mais aussi le manque de structures alternatives pour mener de front famille, politique et profession.

Il y a peu d'accords sur les moyens à mettre en oeuvre pour augmenter la présence des femmes dans le monde politique: ni la création des groupements de femmes à l'intérieur des partis, ni la fixation de quotas de répartition, ni les listes féminines trouvent majorité auprès des candidates. Notons cependant que les résultats varient selon l'appartenance politique: dans les partis de gauche, les femmes sont deux fois plus favorables à l'introduction de quotas, alors que la solution des groupements est mieux acceptée par les femmes des partis bourgeois.

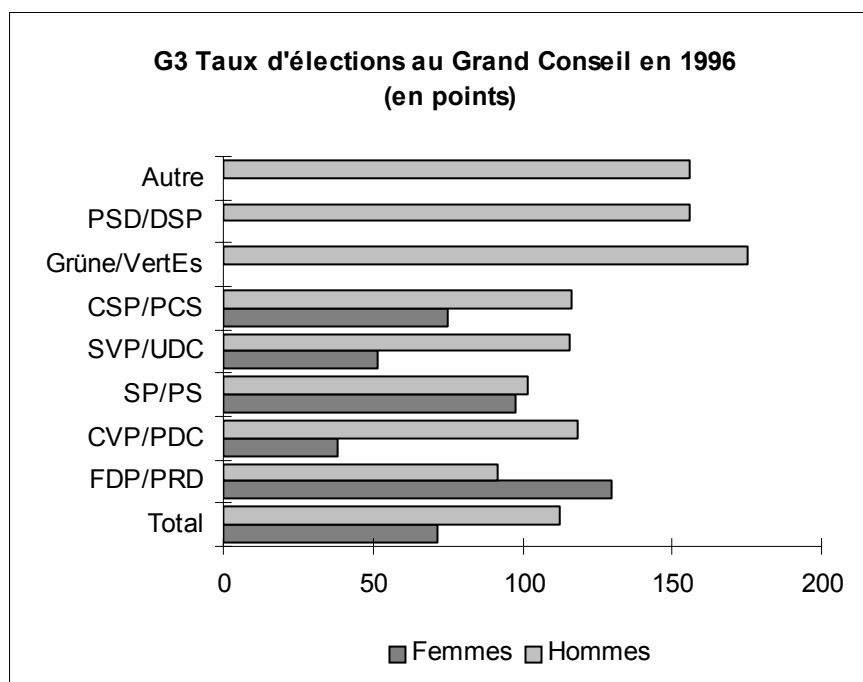
Les résultats des élections au Grand Conseil

• Le taux d'élection des femmes

Les femmes ont certes gagné en tout neuf sièges par rapport aux élections de 1991, mais elles restent, avec une proportion de 22%, fortement minoritaires. De plus, la féminisation de la politique parlementaire fribourgeoise n'avance pas de la même manière dans toutes les formations politiques. Parmi les partis représentés au Parlement, ceux de gauche ont proportionnellement porté plus de candidates féminines que les partis bourgeois.

Le taux d'élection se fonde sur le nombre d'élues. Il est un indicateur des chances que les candidates de chaque parti ont d'être élues. On le calcule en faisant le rapport entre la proportion d'élues et la proportion de candidates.

Un faible taux signifie qu'un nombre important de candidates ont essuyé un échec alors qu'un taux élevé indique un nombre relativement important d'élues. Un taux équivalent à 100 ne signifie pas qu'il y a eu autant de femmes que d'hommes élus, mais que les proportions de candidats et d'élus sont identiques, c'est-à-dire que les femmes et les hommes ont des chances égales d'être élu-e-s.



La comparaison du taux d'élection des femmes avec celui des hommes met en évidence qu'en 1996, les hommes ont eu plus de chances d'accéder à des mandats au parlement cantonal: le taux d'élection, sans distinction de l'appartenance politique, était de 112 points pour les hommes et 71 pour les femmes, ce qui signifie que la chance d'être élu-e au Grand Conseil était pour les hommes 1,5 fois supérieure à celle des femmes.

Or, il y a des différences flagrantes selon le parti politique. Au PS, les chances des femmes sont presque égales à celles des hommes, et au PRD les femmes en ont même eu 1,4 fois plus. Au PDC par contre, les chances des femmes étaient plus de trois fois et à l'UDC plus de deux fois inférieures à celles des hommes.

- **Les candidates élues**

L'activité professionnelle ainsi qu'une bonne formation ont joué un rôle assez important. Par contre, il est intéressant de constater qu'aucune femme dont la candidature a été sollicitée par la famille ou des groupes de femmes n'a été élue, et que parmi les femmes membres d'une association, la proportion d'élues est légèrement inférieure à celles sans vie associative, tout comme chez celles qui s'étaient engagées en politique pour la cause féminine.

Recommandations

Par ces recommandations, le Bureau et de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille ont un objectif, celui que les femmes soient représentées conformément à leur part dans la population à tous les niveaux où s'élaborent et se prennent les décisions politiques.

Il est nécessaire que chacune et chacun œuvre, là où elle/il se trouve pour améliorer la représentation féminine.

◆ **Recommandations aux femmes:**

L'engagement est freiné par des obstacles objectifs et subjectifs. Il faut parfois du courage pour surmonter les obstacles subjectifs. Faites confiance à votre capacité d'apprentissage !

◆ **Recommandations à l'entourage:**

Le soutien des proches est primordial. Il peut s'agir d'aide pour alléger les tâches familiales afin d'offrir une plus grande disponibilité à l'épouse/mère, ou d'encouragement à se porter candidate, puis durant la campagne électorale.

◆ **Recommandations aux partis politiques:**

Une discussion approfondie est nécessaire à tous les niveaux du parti, afin d'adopter des mesures concrètes. La promotion de l'égalité doit aussi être soutenue par les hommes ! les candidatures féminines doivent être recherchées assez tôt!

◆ **Recommandations aux électrices et électeurs:**

Faites confiance aux candidates et votez pour elles!

◆ **Recommandations à celles qui siègent déjà dans des instances de décisions:**

Même s'il n'est pas facile de siéger seule, ne perdez pas courage! La collaboration avec d'autres femmes et le soutien mutuel sont essentiels. Lors d'une séance, ne vous laissez pas voler vos idées. Soyez attentives aux types de tâches dont vous vous chargez, car les instances n'échappent pas la répartition traditionnelle des rôles.

Et si l'on parlait de la Constituante ?

Le 13 juin 1999, la population fribourgeoise a accepté le principe d'une révision totale de la Constitution cantonale et a choisi de confier la responsabilité des travaux à un organe spécialement élu pour l'occasion : la Constituante.

La Constituante sera composée de 130 personnes élues pour 5 ans grâce au système majoritaire. A l'image des élections pour le Grand Conseil, les 130 sièges à pourvoir feront l'objet d'une répartition entre les cercles électoraux. Détail intéressant, toute citoyenne et tout citoyen pourra être élu, car il n'y a pas d'incompatibilité. Cela veut dire, par exemple, qu'une personne ayant le statut de fonctionnaire pourra aussi se porter candidate, ce qui n'est pas possible pour les élections au Grand Conseil.

Le déroulement des travaux de révision de la Constitution cantonale est décomposé en 5 phases, les délibérations de la Constituante étant la dernière. Ainsi, plusieurs cahiers d'idées seront mis en consultation afin de susciter une participation de la population aussi large que possible. Ces avis exprimés permettront de rédiger une première esquisse de nouvelle constitution, base de travail et de discussion des membres de la Constituante.

La révision d'une Constitution cantonale est un événement important. C'est aussi l'occasion rêvée pour les femmes qui désirent s'engager dans la vie publique de prendre une part active à l'élaboration d'une charte fondamentale qui règle non seulement le fonctionnement de la société, mais aussi les droits et les devoirs de toute sa population.

Les élections à la Constituante se dérouleront le 12 mars 2000.

Impressum

Bureau et Commission de l'égalité
hommes-femmes et de la famille
Rue des Chanoines 17 - 1701 Fribourg
Tel. 026/ 305.23.85 / fax 026/305.23.87

Enquête et rédaction du texte original :

Dominique Rychen et Michele Egloff

Traduction allemande :

Christa Bieri

Mise en page :

Béatrice Zindel

Septembre 1999